



adapei  am



Bulletin n°22  
vendredi 29 mai 2020

**Déconfinés mais masqués !**

## - Numéro spécial - Phase 2 du déconfinement

Le Premier ministre Edouard Philippe et les ministres de la Santé Olivier Véran et de l'Education nationale Jean-Michel Blanquer ont présenté ce jeudi 28 mai, dans le cadre d'une conférence de presse, les différentes mesures et l'ensemble des nouveaux aménagements qui entreront en vigueur dans le cadre de la mise en place de **la phase 2 du déconfinement du 2 au 21 juin**. Le gouvernement présentera, avant le 22 juin, la 3<sup>ème</sup> phase de déconfinement.

**Pour l'heure, et jusqu'au 2 juin, les modalités actuellement en vigueur dans les établissements et services de l'ADAPEI-AM le restent.**

Les hypothèses présentées ci-après sont issues de déductions faites suites aux annonces du gouvernement. Elles seront confirmées ou infirmées après analyse de la publication du ou des décrets (annoncés pour ce week-end) et des indications du Secrétariat d'Etat aux Personnes Handicapées, qui seront communiquées soit par les têtes de réseau soit par l'ARS.

**A cette fin, une nouvelle communication sera assurée par Monsieur Marchetti aux familles, et ce dès que possible.**

Ces mesures annoncées, qui lèvent une grande partie des contraintes que nous connaissons jusqu'alors, sont assorties d'un appel au civisme (*port des équipements liés au plan sanitaire, rassemblements à proscrire, distanciation...*), à la responsabilité (*éviter des déplacements inutiles*) et à la vigilance (*poursuivre les dépistages, et prendre les mesures adéquates si apparition de cas suspects ou avérés*).

**Les mesures de distanciation physique et les gestes barrières demeurent, et la vigilance de tous est rappelée comme une nécessité.**

Il n'est pas possible de considérer que tout reprend « comme avant et comme si de rien n'était ».

**Déconfinés mais masqués !**

**Bulletin d'informations de l'ADAPEI-AM n°22 - vendredi 29 mai 2020**

Retrouvez l'intégralité des informations liées au Covid-19 sur notre site [www.adapeiam.fr](http://www.adapeiam.fr)



### **Visite en établissement et retour en famille**

Les modalités mises en œuvre par l'établissement demeurent à ce jour, comme précisé plus haut. Ainsi les modalités de visite restent limitées ce week-end et les retours à domicile de personnes accueillies ne pourront avoir lieu lors du week-end de Pentecôte.

A partir du 02 juin cependant, les visites en structure pourront sans doute reprendre. Afin de garantir la sécurité de tous, elles seront canalisées selon des modalités déjà pratiquées : limitation à une seule famille à fois, sur prise de rendez-vous, avec application des gestes barrières, prise de température, identification d'un circuit au sein de l'établissement ...etc.

Si cette ouverture est bien confirmée, les familles pourront reprendre leur proche en semaine ou le week-end y compris en MAS, à compter du 2 juin.

Au retour de la personne accompagnée, l'établissement prendra sa température. En cas de température excédant 37.8°, elle sera placée en isolement (si la structure dispose d'une chambre adéquate) ou ne sera pas réintégrée au sein de l'établissement.

---

### **Sportif professionnel**

Reprise potentiellement autorisée des activités de sport adapté à compter du 2 juin.

Nous n'avons pas parmi les personnes accompagnées de professionnels du sport, mais nous avons de véritables champions dans plusieurs disciplines !

Les sportifs pourront reprendre les entraînements mais ils devront se soumettre au protocole précisé dans le décret à paraître, aux conditions mises en œuvre par chaque fédération sportive ou gestionnaire d'équipement.

---

### **Parcs et jardins**

Les parcs et jardins rouvrent dès ce week-end. Les plages, lacs et plans d'eau seront à nouveau accessibles le 2 juin dans le respect des règles sanitaires spécifiques.



---

### **Déplacements**

Le 2 juin marque la fin de la limitation des déplacements sur le territoire à moins de 100kms. Il convient néanmoins de limiter les déplacements aux plus importants.

**Déconfinés mais masqués !**

**Bulletin d'informations de l'ADAPEI-AM n°22 - vendredi 29 mai 2020**

Retrouvez l'intégralité des informations liées au Covid-19 sur notre site [www.adapeiam.fr](http://www.adapeiam.fr)



### Réouverture des cafés, bars et restaurants



Les cafés, bars et restaurant sont autorisés à rouvrir le 2 juin en respectant : la limitation de 10 convives par table, une distance minimale d'un mètre entre chaque table, pas de consommation debout au bar, le port du masque pour le personnel et au cours des déplacements pour les clients.

La réouverture d'Esatitude Hôtel ne pourra pas avoir lieu dès le 2 juin. Nous travaillons aux différentes contraintes de mise en œuvre, afin de voir dans quelles conditions et à quelle date nous pourrions à nouveau accueillir du public, en respectant les consignes (qui doivent encore être précisées) et la nécessaire sécurité de tous.

### Loisirs et hébergements touristiques



Le 2 juin, réouverture en zone verte des piscines, gymnases, salles de sport, parcs de loisirs, salles de spectacles et théâtre, musées et monuments, toujours dans le respect des gestes barrières.

Les rassemblements de plus de 10 personnes étant encore proscrits, et les mesures barrières maintenues, ce sont les gestionnaires de ces équipements qui seront chargés de la mise en œuvre du plan sanitaire qui les concerne.

**Les sorties collectives avec les personnes accompagnées (notamment CAJ, FAM, MAS) pourront reprendre**, mais en respectant la règle des 10 personnes maximum, ainsi que celles liées au respect des gestes barrières dans les véhicules (1 conducteur / 1 passager dans VL, 1 conducteur et 2 ou 3 passagers dans les minibus, en fonction de leur capacité).

Il est possible qu'il y ait une réouverture des colonies de vacances le 22 juin. Nous ne savons pas si ces mesures seront étendues aux séjours adaptés de cet été. Nous reprendrons contact avec les organisateurs de séjours adaptés pour connaître leur décision et leurs possibilités. En outre, l'UNAPEI est en lien avec le CNLTA (syndicat des organisateurs de séjours adaptés) pour suivre cet important sujet. Une enquête a pu vous être envoyée concernant le séjour de votre proche cet été, n'hésitez pas à y répondre, dans tous les cas.



### Etablissements scolaires



Les établissements rouvrent dans notre département, qui est « vert ».

Le dispositif sanitaire (15 élèves maximum par classe) ne résout que très partiellement la problématique de garde d'enfants de certains professionnels. Tous les élèves ne pourront être accueillis en même temps, et certains établissements resteront fermés sur décision des Maires.

En toute hypothèse, nous continuerons d'accueillir enfants et jeunes à l'IME, en respectant le choix de chaque famille et les règles associées au dispositif sanitaire.

---

### Cérémonies religieuses

La participation des personnes accompagnées aux mariages et enterrements est autorisée, dans le respect des gestes barrières et sauf cas de Covid. Par exemple, un résident accueilli dans un établissement confiné pour cause de COVID, ou dans un établissement où des tests sont en cours suite à suspicion, ne participera pas à ces cérémonies.

---

### Stop Covid

Cette application, validée par la CNIL et le Sénat, a vocation à alerter en temps réel d'une mise en contact avec une personne atteinte par le COVID. Disponible au téléchargement à partir du 2 juin, son utilisation n'est obligatoire pour personne : c'est du strict volontariat.



**Déconfinés mais masqués !**

**Bulletin d'informations de l'ADAPEI-AM n°22 - vendredi 29 mai 2020**

Retrouvez l'intégralité des informations liées au Covid-19 sur notre site [www.adapeiam.fr](http://www.adapeiam.fr)

# MERCI À TOUS



## 2 juin 2020, une vie presque normale

Synthèse illustrée de la conférence de presse du gouvernement par Olivier Sampson, facilitateur graphique-illustrateur

**28 Mai 2020**

LES NOUVELLES SANITAIRES SONT PLUTÔT BONNES  
LA PROPAGATION DU VIRUS EST MAÎTRISÉE  
PRUDENCE CIVISME

LA LIBERTÉ: LA RÈGLE  
L'INTERDICTION: L'EXCEPTION

ET TOUJOURS...  
NE PAS SE RELÂCHER, MAIS...  
NE PAS AVOIR PEUR!  
FRAGILE  
RÈGLES  
BON SENS  
ESPRIT DE LA RÈGLE

**SANTÉ+**

4 INDICATEURS ENCOURAGEANTS, MAIS VIGILANCE!  
SURVEILLANCE  
MESURES TERRITORIALES ADAPTÉES  
PROTÉGER/TESTER/ISOLER  
24H SYMPTÔMES CONTACT  
+ TESTS SÉROLOGIQUES:  
ON PEUT ÊTRE IMMUNISÉ MAIS CONTAGIEUX!

UN OUVIL  
Stop Covid = COMPLÉMENTAIRE  
GRATUIT VOLONTAIRE TÉLÉCHARGEABLE  
RESPECT RGPD

**ÉCOLE**  
L'ÉCOLE EST BONNE POUR TOUS LES ENFANTS

SÉCURITÉ PERSONNEL & ÉLÈVES  
PROTOCOLE RIGOUREUX  
WORK IN PROGRESS

ÉCOLES: 15 ÉLÈVES MAX  
COLLÈGES: toutes classes 6e, 5e  
LYCÉES: OUVERT PRIORITÉ PRO! ORAL BAC FRANÇAIS: CONGRÈS CONTENU

ULIS: OBJECTIF 100% OUVERTS

**CAFÉS, RESTOS...**

- RÉOUVERTURE AVEC CONTRAINTES:
  - 10 MAX/TABLE
  - 1M ENTRE TABLES
  - MASQUES: PERSONNEL & CLIENTS SE DÉPLAÇANT
  - CONSO DEBOUT: ❌
- RÉOUVERTURE TERRASSES UNIQUEMENT

FRONTIÈRES UE FERMÉES → 15 JUIN  
DOM TOM: QUATORZAINE...

**CULTURE, TOURISME & LOISIRS**

TOURISME: OK 2 JUIN  
OK 22 JUIN  
COLONIES 999: OK 22 JUIN  
PARCS & JARDINS POUR TOUS!  
PLAGES

	2 JUIN	22 JUIN
GYMNASES	✓	✓
THÉÂTRES, SALLES	✓	✓
PISCINES	✓	✓
MUSÉES: +		

LES NOUVELLES ÉCO & SOCIALES NE SONT PAS BONNES...  
**AVENIR COMPLIQUÉ...**

Retrouvez l'intégralité des informations liées au Covid-19 sur notre site [www.adapeiam.fr](http://www.adapeiam.fr)

Siège social  
Nice La Plaine 1, Bât. B2  
Avenue Emmanuel Pontrémoli  
06204 NICE cedex 3  
Tél. : 04 93 72 76 70  
[www.adapeiam.fr](http://www.adapeiam.fr)



Se laver très régulièrement les mains



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades